

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00484**

**TRAVAUX D'EXTRACTION ET EVACUATION D'ENROBES DE CHAUSSEE AMIANTES, D'ADDUCTION EN EAU POTABLE, DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC, RUE GAMBETTA A ROCHE-LA-MOLIERE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161018-D20160048410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

### **TRAVAUX D'EXTRACTION ET EVACUATION D'ENROBES DE CHAUSSEE AMIANTES, D'ADDUCTION EN EAU POTABLE, DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC, RUE GAMBETTA A ROCHE-LA-MOLIERE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

La Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole et la Ville de Roche-la-Molière souhaitent réaliser des travaux de réfection des réseaux d'adduction en eau potable, des réseaux d'assainissement et de réaménager l'espace public sur la rue Gambetta à Roche-la-Molière. Compte tenu du contexte local et avant toute autre intervention, il est de plus nécessaire d'extraire et d'évacuer en filière spécialisée des enrobés de chaussée amiantés, existants dans cette rue.

La période de réalisation des travaux est envisagée de mai 2017 à août 2018. L'attribution des marchés de travaux implique l'organisation d'une procédure de consultation, qui sera celle de l'appel d'offres ouvert (selon les articles 25 et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Cette consultation sera décomposée en quatre lots de travaux, détaillés et estimés comme suit :

- lot n° 1 : extraction et évacuation des enrobés de chaussée amiantés,
  - o estimation : 548 565,00 € HT,
- lot n° 2 : AEP, Assainissement eaux pluviales et eaux usées,
  - o estimation : 448 276,00 € HT,
- lot n° 3 : contrôles et inspections,
  - o estimation : 6 079,50 € HT,
- lot n° 4 : voirie,
  - o estimation : 605 083,00 € HT,

Pour chacun de ces lots, les critères de jugement des offres seront les suivants :

- valeur technique de l'offre pondérée à 50 %,
- prix des prestations pondéré à 50 %.

Les dépenses correspondantes seront réparties budgétairement comme suit :

- Direction Voirie : 891 212,85 € HT y compris extraction et d'évacuation des enrobés amiantés ;
- Direction Assainissement et Rivières : 523 524,25 € HT y compris extraction et d'évacuation des enrobés amiantés ;
- Direction Eau potable : 193 266,40 € HT y compris extraction et d'évacuation des enrobés amiantés ;

Elles seront affectées, pour leur part respective :

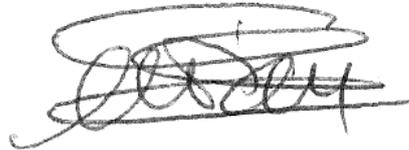
- au budget voirie communautaire, exercices 2017 et 2018,
- au budget annexe assainissement, exercices 2017 et 2018,
- au budget annexe eau potable, exercices 2017 et 2018.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **prend acte du mode de dévolution des marchés qui seront conclus par voie d'appel d'offres ouvert,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés de travaux avec les opérateurs économiques, qui seront retenus par la Commission d'appel d'offres à l'issue de la procédure sur la base des critères de jugement précités,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur les budgets Voirie, Eau et Assainissement des exercices 2017 et 2018 chapitre 23.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU